

## **CONTRAT ET CHARTE**

1/ Après avoir visiter les installations du club et avoir pris connaissance des prestations proposées, M déclare souscrire un contrat d'abonnement. La signature du contrat d'adhésion engage irrévocablement l'adhérent.

M jouira de toutes les installations, en fonction du type d'abonnement souscrit et en se conformant au règlement intérieur.

La direction du club peut, pour des raisons d'organisation, de sécurité, ou pour une meilleure gestion des clients, supprimer, modifier ou ajouter des horaires dans le planning du club sans que cela puisse entraîner une réclamation ou un remboursement.

M déclare être apte à la pratique sportive, aux sports en général et plus particulièrement aux activités pratiquées dans le club dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

**Présenter un avis médical.**

**Présenter une autorisation parentale pour les personnes mineures.**

**Dans le cas où M ne fournit pas le certificat médical, il décharge de toutes responsabilités FLEMING SPORT CENTER quant aux problèmes éventuels qui pourraient survenir.**

**Présenter, dès l'entrée votre carte d'abonnement**, muni d'une **photo** et à **jour de cotisation** avant d'aller au vestiaire. **En cas de perte de la carte magnétique**, il vous sera demandé **12€** pour vous en établir un duplicata.

**Cadenas** obligatoire pour enfermer vos affaires dans un casier le temps de votre séance.

En cas d'utilisation d'un casier individuel, il est rappelé expressément aux adhérents que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance.

### **2/ Abonnements au club**

Les abonnements vont de date à date, sont individuels,forfaitaires, non-transmissibles. Ils ne donnent lieu à **aucun remboursement ou report...** Facilités de paiement possible (sans dossier bancaire).

**Concernant les abonnements en prélèvement SEPA** : les contrats proposés par FLEMING SPORT CENTER sont conclus pour une durée de 12 mois.

En signant ce contrat et le mandat SEPA, vous autorisez FLEMING SPORT CENTER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de FLEMING SPORT CENTER.

Une provision en espèce peut être demandée à l'inscription. Elle sera rendue à l'issue de la période d'abonnement où sera acquise au club en cas de rupture ou impayé pendant cette période.

- a) **Aucune personne hors cotisation ne peut accéder aux activités du club**
- b) Le non-respect de la charte peut entraîner l'exclusion
- c) En cas **de rupture de contrat** pour exclusion ou tout autre motif, le protocole est le suivant :
  - déduction des mois déjà effectués, au **prix mensuel normal**
  - le solde éventuel, s'il y a lieu** constituent **un Avoir** transmissible à quelqu'un d'autre.

### **3/ Salle de musculation, compétence et bien-être**

- a) La salle de musculation est exclusivement réservée à ceux qui sont inscrits à l'activité musculation.
- b) Seul le professeur est habilité à vous établir un programme et à vous donner des conseils**
- c) Porter des vêtements de sport propres : **tee-shirt obligatoire**
- d) Porter des **chaussures absolument propres**, exclusivement réservées au club, et sans usage extérieur
- e) **Serviette éponge obligatoire** (location 1€) entre le corps et le siège des bancs qui doivent rester totalement propres après usage (la peau et la tête ne doivent jamais être en contact avec le skai des bancs)
- f) **Ranger sur les râteliers, poids, haltères, disques**, etc
- g) **Ne rien laisser traîner par terre ou sur les bancs (haltères, disques... chewing gum)**, etc

- h) **Délester barres et appareils après usage.**
- i) N'utiliser les machines que dans la limite de leur charge normale
- j) **Les nuisances bruyantes ne sont pas acceptées**
- k) **Ne pas laisser tomber les charges**, poids, haltères, machines en fin de service
- l) **Il est interdit d'entrer au club avec un sac.** Des vestiaires sont à votre disposition.

#### **4/ Salle cardio (appareils électroniques)**

- a) Toujours demander au professeur pour la programmation des appareils électroniques
- b) **Se limiter à 30mn maximum**
- c) **Laisser les appareils propres après usage** : bien nettoyer la sueur avec une serviette éponge

#### **5/ Piscine et bains remous**

- a) La grande piscine et le bain remous sont réservés aux personnes inscrites à l' «activité piscine »
- b) **L'aquagym** se passe exclusivement dans le petit bassin (sauf décision exceptionnelle du moniteur)
- c) **Douche obligatoire** avant d'accéder à la piscine
- d) **Bonnet de bain obligatoire**
- e) **Espadrilles antidérapantes obligatoires** pour circuler entre la piscine et les vestiaires
- f) **Le bain à remous est un lieu de détente** : éviter de gêner les autres par des conversations bruyantes

#### **6/ Sauna et salle de repos**

- a) **La sauna et les salles de repos ne sont pas des vestiaires**, déposez les peignoirs à l'entrée de l'espace sauna. Les vêtements doivent être enfermés dans les casiers des vestiaires.
- b) **La sauna est un lieu calme pour la détente** : il est donc recommandé d'éviter toute conversation bruyante et tout comportement qui pourrait gêner les autres
- c) **Conserver la sauna propre** : sol, transat, douches, etc.

#### **7/ Le personnel d'entretien est chargé de la propreté. Toute conversation nuit à leur efficacité.**

Nous vous proposons un club propre, spacieux et aéré. Nous pensons à votre bien-être et à votre confort. Pensez au bien-être et au confort des autres. L'équipe de direction vous remercie de votre participation.

#### **8/ Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année, les cours collectifs en salle et en piscine sont très limités. Ce qui ne saurait affecter les tarifs forfaitaires.**

De ce fait, **aucun remboursement ne peut être envisagé.**

#### **Mention manuscrite :**

#### **Je renonce à mon droit de rétractation**

**BON POUR ACCORD**

**lu et approuvé**

**signature**